

B1**Informations sur les États contractants****B1****MW****MALAWI****MW****Informations générales**

Nom de l'office :	Ministry of Justice, Department of the Registrar General (Malawi) Ministère de la justice, Département du Directeur général de l'enregistrement (Malawi)
Siège :	Blantyre, Malawi
Adresse postale :	P.O. Box 100, Blantyre, Malawi
Téléphone :	(265) 62 43 55, 62 44 56, 62 46 68, 62 47 95
Télécopieur :	(265) 62 16 86
Courrier électronique :	–
Internet :	–
L'office accepte-t-il le dépôt de documents par des moyens de télécommunication (règle 92.4 du PCT) ?	Oui, par télécopieur
Quels types de documents peuvent être transmis par ces moyens ?	Tous types de documents
L'original du document doit-il être remis dans tous les cas ?	Oui, dans un délai de 14 jours à compter de la date de la transmission
L'office accepterait-il que soit produite, en cas de perte ou de retard du courrier, la preuve qu'un document a été expédié lorsque l'expédition a été faite par une entreprise d'acheminement autre que l'administration postale (règle 82.1 du PCT) ?	Non
Office récepteur compétent pour les nationaux du Malawi et les personnes qui y sont domiciliées :	Ministère de la justice, Département du Directeur général de l'enregistrement (Malawi), Office de l'ARIPO ou Bureau international de l'OMPI, au choix du déposant (voir l'annexe C)
Office désigné (ou élu) compétent si le Malawi est désigné (ou élu) :	Protection nationale : Ministère de la justice, Département du Directeur général de l'enregistrement (Malawi) (voir la phase nationale) Protection ARIPO : Office de l'ARIPO (voir la phase nationale)
Le Malawi peut-il être élu ?	Oui (lié par le chapitre II du PCT)
Types de protection disponibles par la voie PCT :	Nationale : Brevets, brevets d'addition ARIPO : Brevets, modèles d'utilité (un modèle d'utilité peut être demandé au lieu ou en plus d'un brevet ARIPO)

[Suite sur la page suivante]

B1 Informations sur les États contractants B1**MW MALAWI MW***[Suite]*

Dispositions de la législation du Malawi relatives à la recherche de type international : Néant

Protection provisoire à la suite de la publication internationale : Néant

Informations utiles si le Malawi est désigné (ou élu)**Pour la protection nationale**

Délai dans lequel le nom et l'adresse de l'inventeur doivent être communiqués si le Malawi est désigné (ou élu) : Doivent figurer dans la requête. Si les renseignements se rapportant à l'inventeur n'ont pas été communiqués à l'expiration du délai applicable selon l'article 22 ou 39.1) du PCT, l'office invitera le déposant à faire le nécessaire dans un délai fixé dans l'invitation.

Existe-t-il des dispositions particulières relatives au dépôt de micro-organismes et autre matériel biologique ? Non

Pour un brevet ARIPO – Voir Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (AP) à l'annexe B2
